

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11  
- en exercice : 11  
- qui ont pris part à  
la délibération : 07  
pouvoirs 04

Date de la convocation : 22/10/2021

Date d'affichage : 02.11.2021

**Présents : G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER. M. VIALLET. E.LEE. P.ECAILLE.  
M.VUILLERMOZ.**

**Absent Excusé : S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD-  
J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER**

M. E.LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : 5d) Désignation d'un DELEGUE au Syndicat d'électricité et de la e-communication dans l'Ain**

Madame le maire informe le Conseil qu'il lui appartient d'élire, conformément aux statuts du SIEA (syndicat intercommunal de l'électricité et de la e-communication dans l'Ain, dont la commune est membre, un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour représenter la commune au comité syndical de cette instance

Vu la délibération du 21 octobre 2020,

Ont été élus :

- Patrice MELOT, titulaire,
- Guillaume LEGAY, suppléant,
- Christian GROSGURIN, suppléant.

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle élection,

Entendu l'exposé du maire,

**Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents  
D'élire**

- Titulaire, Christian GROSGURIN
- Suppléant, Philippe ECAILLE
- Suppléant Dominique JULLIARD

**CONTRE ABSTENTION POUR 7+4 pouvoirs S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C.  
GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY  
pouvoir à MC COUTURIER VOIX**

Délibération 01247.2021.10.35

**Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.**

Acte rendu exécutoire

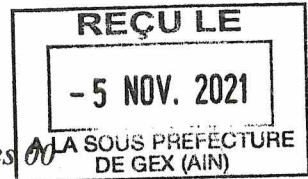
après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme  
Le Maire, *Martine VIALLET*



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du*

*L'an deux mil vingt le 27 Octobre à 19 heures*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, en mairie à la salle des fêtes  
sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.*